

MAIRIE DE MONPAZIER

Compte rendu de réunion du conseil municipal

Séance du mercredi 12 avril 2017

18H 30 à la mairie

DELIBERATIONS

Présents : Mmes Marie-France Ganneray, Maylis Moreaud, Josiane Taudière, Jeanine Duffa, Edell Pereira, et MM. Fabrice Duppi, Bernard Lafon, Jean-Jacques Gipoulou, Pierre Morisse.

Absents excusés: Charlotte Sabrou (procuration à Jeanine Duffa), Stéphanie Déjos (procuration à Marie-France Ganneray), Christian Lejuez (procuration à Bernard Lafon), Alain Berlioz (procuration à Pierre Morisse) Marc Rayssac (procuration à Maylis Moreaud)

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du 29 mars 2017 et le soumet à approbation : 7 votes contre (Mmes Moreaud, Sabrou, Pereira, Duffa, MM. Lafon, Lejuez, Rayssac) et 7 votes pour : (Mmes Taudière, Ganneray, Déjos, MM Morisse, Gipoulou, Duppi, Berlioz).

Secrétaire de séance : Josiane Taudière

D01> Vote du compte administratif 2016 du budget principal

Présentation du compte administratif avec un résultat comme suit :

FONCTIONNEMENT

| | DEPENSES | RECETTES |
|-----------------------|------------|-------------------|
| | 509 564.40 | 602 462.98 |
| Excédent | | 92 898.58 |
| Excédent reporté 2015 | | 42 009.17 |
| Total | | 134 907.75 |

INVESTISSEMENT

| | DEPENSES | RECETTES |
|----------------------|-------------------|-----------|
| | 98 213.44 | 77 555.56 |
| Excédent | 20 657.88 | |
| Déficit reporté 2015 | 81 099.78 | |
| Total | 101 757.66 | |

Monsieur le Maire s'est retiré de la salle et Madame Ganneray a fait voter le compte administratif de la Commune, en accord avec le compte de gestion de la trésorerie avec 6 voix pour (Mmes Taudière, Ganneray, Déjos, MM Morisse, Gipoulou, Berlioz), 6 voix contre (Mmes Duffa, Moreaud, Pereira, Sabrou, MM. Lafon, Lejuez), 1 abstention (M Rayssac).

D02> Vote du compte administratif 2016 du budget annexe "Assainissement"

Présentation du compte administratif avec un résultat comme suit :

FONCTIONNEMENT

| | DEPENSES | RECETTES |
|-----------------------|-----------|-----------|
| | 27 826.50 | 52 301.77 |
| Excédent | | 24 475.27 |
| Excédent reporté 2015 | | 30 845.45 |
| Total | | 55 320.72 |

INVESTISSEMENT

| | DEPENSES | RECETTES |
|-----------------------|-----------|----------|
| | 29 124.02 | 7 258.00 |
| Déficit | 21 866.02 | |
| Excédent reporté 2015 | | 9 208.60 |
| Total | 12 657.42 | |

Monsieur le Maire s'est retiré de la salle et Madame Ganneray a fait voter le compte administratif de l'Assainissement, en accord avec le compte de gestion de la trésorerie avec 6 voix pour (Mmes Taudière, Ganneray, Déjos, MM Morisse, Gipoulou, Berlioz), 7 voix contre (Mmes Duffa, Moreaud, Pereira, Sabrou, MM. Lafon, Lejuez, Rayssac).

D03 ➤ **Vote du compte administratif 2016 du budget SPANC**

FONCTIONNEMENT

| | DEPENSES | RECETTES |
|-------|----------|----------|
| | 0 | 2 280 |
| Total | | 2 280 |

Monsieur le Maire s'est retiré de la salle et Madame Ganneray a fait voter le compte administratif du SPANC, en accord avec le compte de gestion de la trésorerie avec 6 voix pour (Mmes Taudière, Ganneray, Déjos, MM Morisse, Gipoulou, Berlioz), 5 voix contre (Mmes Duffa, Moreaud, Sabrou, MM. Lafon, Lejuez), 2 abstentions (Mme Pereira, M Rayssac).

D04 ➤ **Vote du compte administratif 2016 du budget annexe "CIAP"**

Présentation du compte administratif avec un résultat comme suit :

FONCTIONNEMENT

| | DEPENSES | RECETTES |
|----------------------|-----------|-----------|
| | 33 337.83 | 69 219.31 |
| Excédent | | 35 881.48 |
| Déficit reporté 2015 | 14 124.85 | |
| Total | | 21 756.63 |

INVESTISSEMENT

| | DEPENSES | RECETTES |
|----------------------|-----------|----------|
| | 5 537.01 | 0 |
| Déficit | 5 537.01 | |
| Déficit reporté 2015 | 24 023.52 | |
| Total | 29 560.53 | |

Monsieur le Maire s'est retiré de la salle et Madame Ganneray a fait voter le compte administratif du CIAP, en accord avec le compte de gestion de la trésorerie avec 6 voix pour (Mmes Taudière, Ganneray, Déjos, MM Morisse, Gipoulou, Berlioz), 6 voix contre (Mmes Duffa, Moreaud, Pereira, Sabrou, MM. Lafon, Lejuez), 1 abstention (M Rayszac).

D05> Dissolution des budgets annexes : Assainissement et SPANC et intégration des résultats au BP 2017

Monsieur le Maire expose que la CCBDP a décidé lors de sa séance du 23/11/2016, d'ajouter au titre de ses compétences, la compétence **Assainissement et SPANC**. L'extension de ces compétences a été entérinée par les communes selon les règles prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales et par arrêté préfectoral du 13/01/2017.

Cette prise de compétence prend effet au 1^{er} janvier 2017. Aussi, il convient de dissoudre le service Assainissement et SPANC de la commune de Monpazier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 1 abstention et 13 voix pour :

- Autorise monsieur le Maire à clôturer les budgets Assainissement et SPANC à la date du 31 décembre 2016.
- Autorise Monsieur le Maire à réintégrer l'actif et le passif des budgets annexes Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif dans le budget principal M14 comme arrêtés aux comptes administratifs et aux comptes de gestion au 31/12/2016.

D06> Lecture et vote du budget Principal 2017

Fonctionnement Dépenses et Recettes : 658 127.13€

Investissement Dépenses et Recettes : 413 363.08€

Monsieur le Maire rappelle qu'en fonctionnement dépense au chapitre des indemnités des élus, les adjoints ont décidé de ne pas percevoir leurs indemnités allouées et que le maire a réduit son indemnité de 40%, et ce depuis les élections municipales de 2014.

Monsieur le Maire rappelle les principaux investissements prévus en 2017 : la finalisation de la signalétique des noms de rue, la continuité des travaux de mise aux normes des bâtiments communaux, isolation et changement de menuiseries à la mairie et au CIAS, l'achat de matériel dans le cadre de la charte 0 herbicide, la fin de la restauration de la Fontaine et du Lavoir, des travaux de réfection du parking Foirail Nord, l'acquisition de tables et de chaises pour les manifestations.....

Accord du Conseil Municipal, avec 7 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention.

Vote et Transfert des résultats de clôture du service Assainissement et SPANC au budget principal de la commune

Monsieur le Maire expose que suite à la prise de compétence Assainissement à la CCBDP au 1^{er} janvier 2017 et considérant que les budgets des services Assainissement sont soumis au principe de l'équilibre financier, posé par les articles L2224-1 et L2224-2 du CGCT, il convient donc de réintégrer au Budget Principal M14 2017 de la commune, les éléments d'actif et de passif du budget annexe M49.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 6 voix contre, 1 abstention et 7 voix pour, affecte les résultats cumulés au BP de la commune comme suit :

- Fonctionnement Recette cpte 002 : 110 210.21€

- Investissement Recette cpte 1068 : 82 298€
- Investissement Dépenses cpte 001 : 101 757.66€

Budget annexe CIAP 2017

Fonctionnement Dépenses et Recettes : 49 831.25€

Investissement Dépenses et Recettes : 35 314.04€

Monsieur le Maire rappelle les efforts entrepris avec l'implication d'élus et des bénévoles dans le fonctionnement du Bastideum, ce qui permet de limiter à 14 000€ le montant d'équilibre versé du budget principal vers le Bastideum pour l'année 2017.

Le budget est voté avec : 7 voix pour (Mmes Taudière, Ganneray, Déjos, MM Duppi, Morisse, Gipoulou, Berlioz) et 6 voix contre (Mmes Duffa, Moreaud, Pereira, Sabrou, M Lafon, Lejuez), 1 abstention (M. Rayssac).

D07> Vote des taux d'imposition des taxes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

Décide de ne pas augmenter et de maintenir les taux d'imposition de 2017 des taxes directes locales comme suit :

Taxe d'habitation : 11.54%

Taxe foncière bâti : 21.90%

Taxe foncière non bâti : 80.17%

D08> Objet : Modification du Règlement d'utilisation du domaine public, trottoirs et places, à des fins d'étalages, par les commerçants sédentaires.

Monsieur le Maire propose de modifier certains articles du règlement d'utilisation du domaine public à des fins d'étalages par les commerçants sédentaires suite à la demande d'exploitation d'une terrasse sur la place des cornières.

↳ Article 1 : 2 terrasses supplémentaires (l'Ecureuil Café et le bonheur est dans le pot)

↳ Article 4 : arrêté pour constater la présence du garde communal

↳ Article 5 : réglementation sur les jardinières et pots sur le trottoir

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 10 voix pour, 4 abstentions (Mmes Moreaud, Pereira, MM Lafon, Lejuez) prend acte de ces modifications.

Lettres et questions diverses

* Le site de la mairie de Monpazier a été piraté. Aussi, il est impossible de se connecter. Le concepteur de ce site «Studio Labrame» propose un devis de 350€ HT pour le remettre en service rapidement.

Accord du conseil municipal

* Monsieur le Maire avait sollicité le FAM (Foyer d'Accueil Médicalisé des Papillons Blancs), pour l'utilisation de la chapelle Sainte Marthe à des fins de manifestations culturelles (expositions, concerts....)

Lecture de la réponse du Directeur qui donne son accord et propose de constituer un comité d'éthique, composé de membre de l'Association et de membres de la mairie afin de valider chaque demande.

* La mission locale propose à la mairie le recrutement d'un stagiaire pour une semaine dans le cadre d'une immersion en milieu professionnel. Il sera encadré par les agents communaux.

Accord du conseil municipal.

* EPIDROPT envisage de réaliser un audiovisuel sur le bassin et la vallée du Dropt ayant pour objectif de valoriser le patrimoine naturel. La rivière du Dropt traversant le territoire de Monpazier, le Syndicat sollicite la commune pour l'obtention d'une subvention à hauteur maximale de 1000€ afin de réduire le coût de la réalisation de ce film.

Le conseil municipal demande que soit discuté ce projet, lors de la prochaine réunion.

- Proposition d'animations au jardin médiéval

Mme Colombain, passionnée par la nature et l'environnement et spécialisée dans la culture des plantes, propose ses services en tant qu'animatrice au jardin médiéval à Monpazier en micro-entreprise.

Elle propose des animations de découverte des plantes du jardin avec une participation libre pour les visiteurs.

Le conseil municipal est d'accord sur le principe mais demande que toutes les informations (dates, horaires, participation libre..) soient affichées à l'entrée du Bastideum,

Fin de la séance : 21h 10